



Cartographie des zones à dominante humide : cas du bassin de la Vienne

LE PROJET

- **Mots clés** : Milieux humides, connaissance, cartographie.
- **Localisation** : Pour les territoires compris sur le bassin de la Loire : Régions Limousin, Poitou-Charentes et Centre (périmètre du Sage Vienne) – Départements Corrèze, Creuse, Charente, Indre-et-Loire et Haute-Vienne – 310 communes concernées.
- **Maître d'ouvrage** : Région Limousin.
- **Partenaire** : Établissement public territorial du bassin de la Vienne.
- **Contacts** : environnement@cr-limousin.fr – tél. : 05 55 45 54 40 ; contact@eptb-vienne.fr – tél. : 05 55 06 39 42.
- **Financeurs** : AELB, Conseils régionaux Limousin et Poitou-Charentes.
- **Superficie sur laquelle a porté l'action** : 13 100 km².
- **Période de réalisation de l'action** : juillet 2007 à août 2008.
- **Milieux** : Tous les milieux humides.
- **Montant total pour l'action** : 102 907 €.



► Une région marquée par les zones humides

Située à l'interface entre les têtes de bassin de la Loire, de la Dordogne et de la Charente, la région Limousin recèle un réseau hydrographique particulièrement dense. De plus, la pluviométrie marquée associée à une géologie de socle cristallin est à l'origine d'une mosaïque de zones humides, caractéristiques de son territoire.

Ces milieux, d'intérêt fonctionnel et paysager reconnu, contribuent à l'atteinte du bon état des masses d'eaux prévue par la Directive cadre européenne sur l'eau.

Il est donc nécessaire de garantir leur préservation et de développer une gestion concertée, appropriée et efficace de ces espaces. Dans cette perspective, plusieurs aspects rentrent en compte : la connaissance de ces milieux, la mise en évidence de leur rôle au sein du fonctionnement hydrologique des bassins versants et de leur valeur patrimoniale.

De nombreux inventaires ont été réalisés sur le Limousin mais ils portaient sur des secteurs spécifiques : des territoires restreints ou certains types de zones humides. Ainsi, les deux Parcs naturels régionaux Millevaches en Limousin et Périgord-Limousin disposent d'une cartographie de ces milieux. La synthèse des connaissances publiée par le Conservatoire des espaces naturels du Limousin en 2001 dénombrait plus de 550 sites tourbeux, couvrant environ 7 500 hectares soit quelque 0,45 % du territoire limousin et répartis sur 145 communes (près de 20 % des communes limousines).

Avoir une base de connaissance commune des zones humides, et disponible à l'échelle régionale, était donc un préalable indispensable à l'action.

► Mieux connaître les zones humides limousines pour mieux les préserver

L'objectif principal de cette opération était de disposer d'une cartographie et d'une base de données homogène, qui permettent de localiser et caractériser l'ensemble des zones à dominante humide en Limousin, dans un but de préservation, restauration et gestion de ces milieux.

Par ailleurs, ce premier bilan favorise le suivi de l'évolution de ces espaces dans le temps.

Il sert de support de planification et d'évaluation de la politique régionale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Enfin, outil de communication, d'information et de sensibilisation, il représente également un outil d'aide à la décision pour les partenaires de la région Limousin et les acteurs de l'eau du Limousin (agences de l'eau, collectivités, chambres consulaires, associations...).



Les mégaphorbiaies, ici en bordure de cours d'eau, sont un type de zones à dominante humide présentes en Limousin.



Opérations mises en œuvre

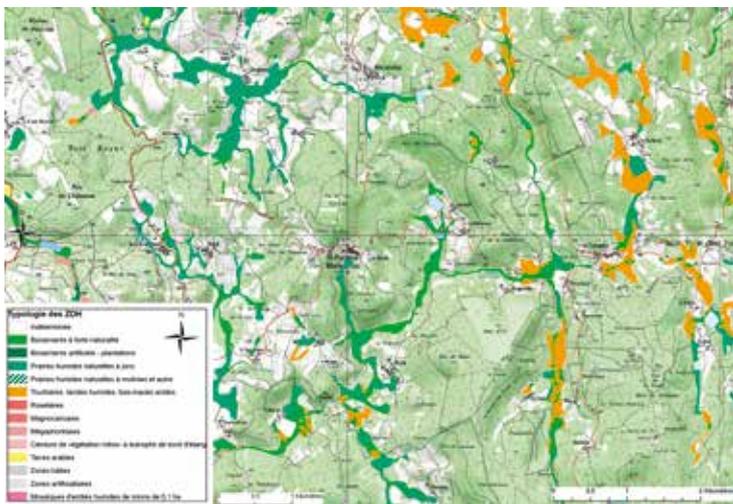
Pour réaliser cette cartographie, la région Limousin a procédé en deux phases :

- la cartographie de la partie Loire-Bretagne de la région Limousin et du périmètre du Sage du bassin de la Vienne ici présentée, inscrite dans le plan Loire grandeur nature III avec l'appui de l'EPTB Vienne ;
- la cartographie de la partie Adour-Garonne de la région Limousin avec l'Établissement public EPIDOR qui a porté cette opération sur le bassin de la Dordogne.

Au regard de l'importance de la surface à inventorier (13 100 km²), la méthodologie était basée sur trois étapes principales :

- la réalisation d'un masque binaire : modélisation par analyse spatiale des différents facteurs (hydrographie, indices topographiques, télédétection, géologie) pour déterminer de grandes enveloppes : zones humides potentielles et zones présumées non humides ;
- la photo-interprétation assistée par ordinateur avec un calage préalable par reconnaissance de terrain sur des zones tests : délimitation des zones potentiellement humides et typologie ;
- la validation et la vérification : reconnaissance de terrain et consultation des partenaires locaux.

Ce travail permet de repérer des zones à dominantes humides de typologies différentes de superficie supérieure à 1 000 m² avec une fiabilité de l'ordre de 90 %. La restitution s'effectue sur la base d'une carte au 1/25 000^e à laquelle est associée une base de données.



Tourbière de transition à trèfle d'eau et rossolis à feuilles rondes.

Résultats

Environ 9 % du périmètre concerné est occupé par des zones à dominante humide (hors surfaces en eau), principalement constituées de prairies humides naturelles à juncs (61 %).

Ce recensement sert de base à des investigations approfondies visant notamment à caractériser les fonctions de ces milieux.

Porté à la connaissance des collectivités du territoire, il est utilisé pour bâtir les programmes de protection et de gestion des zones humides (voir page 30). En particulier, il contribue aujourd'hui à la prise en compte de ces milieux dans le cadre des documents d'urbanisme (objectif visé par le Sage Vienne). Ainsi, depuis fin 2008, quarante-deux communes ont sollicité l'EPTB Vienne (gestionnaire des données) dans le cadre de la création ou de la révision de leurs documents d'urbanisme. Un suivi est assuré afin d'évaluer le degré de prise en compte des zones humides.

En outre, une interface de consultation en ligne de cette cartographie est à la disposition du public sur le site www.eptb-vienne.fr.

La politique eau et milieux aquatiques de la région Limousin

Votée en juin 2007, cette politique volontariste consiste à préserver et à restaurer le patrimoine aquatique du Limousin mais également à organiser la gestion collective de l'eau et des milieux aquatiques pour optimiser l'efficacité des actions menées. Sa mise en œuvre s'appuie sur une animation territoriale favorisant l'émergence de programmes d'actions, sur une politique d'incitation financière cohérente et sur des travaux engagés par la région Limousin sur la gestion des étangs ou la préservation des zones humides.

Associée au fait que le Sage du bassin de la Vienne prévoyait de réaliser une caractérisation des zones humides, cela a décidé la région Limousin à porter cette cartographie. Outre l'identification et la caractérisation des zones humides stratégiques dans le cadre de la révision du Sage Vienne, elle a permis d'intégrer des actions de préservation et de restauration dans les contrats territoriaux « milieux aquatiques » Limousin comme sur le bassin Gorre-Graine ou de la Vienne amont.

ACTIONS SIMILAIRES

Le même travail, en partenariat avec l'Établissement public territorial du bassin de la Dordogne, a donc été réalisé en 2010-2011 sur la partie bassin Adour-Garonne de la région Limousin, qui dispose aujourd'hui d'une cartographie des zones potentiellement humides de l'ensemble de son territoire.

